

de la vie, il y a beaucoup de détresse dans la région atteinte. Le relèvement du salaire de l'ouvrier canadien n'est pas la seule cause de la hausse du coût de production. L'ouvrier est toujours pris entre le coût élevé de la vie et le lourd fardeau des impôts. On ne peut lui reprocher de réclamer des majorations de salaire, bien que, de fait, ces réclamations favorisent l'inflation. Lorsqu'un ouvrier est assailli à la fois par le coût élevé de la vie et par les impôts, il ne peut faire autrement que de réclamer plus d'argent.

La diversification de l'industrie pourrait être une solution, dans certaines régions atteintes par le chômage. L'industrie canadienne du textile continuera à faire partie de nos plans de défense, parce que, nécessaire en temps de guerre, elle joue un rôle important dans l'économie canadienne. Les consommateurs canadiens ont le droit d'insister pour profiter des économies qu'une juste concurrence rend possibles mais je ne sais pas s'ils attacheraient beaucoup de prix à la faible somme qu'ils épargnent s'ils savaient que cette économie signifie, pour un de leurs compatriotes, la perte de son emploi. Les filatures canadiennes comptent sur le marché national. En 1952, elles n'ont exporté que pour 28 millions de dollars de textiles sur une production globale de 800 millions. La principale cause des difficultés tient à la concurrence de produits étrangers de prix inférieur, sur le marché national.

Le ministre du Commerce a parlé en termes optimistes du volume élevé des placements futurs et ainsi de suite. J'espère qu'il a raison mais ses prédictions ne réconfortent guère les Canadiens qui vivent dans les régions où sévit le chômage. On ne leur propose rien d'autre que d'aller ailleurs se chercher de l'emploi. On ne se tirera pas de cette impasse simplement en déclarant que ces industries sont des "points faibles" de notre économie. Ces ouvriers ont le droit de vivre et de travailler dans l'industrie pour laquelle on les a formés. Un des buts du débat actuel est de faire comprendre au Gouvernement la nécessité pressante de remédier au chômage dans ces régions. Maintenant que le nombre de chômeurs ne cesse de croître, le Gouvernement, par la voix de ministres responsables, nous répond qu'il s'agit simplement de points faibles et que les ouvriers qui manquent de travail doivent aller en chercher ailleurs. Ces réponses sont tout à fait insuffisantes. Si le ministre du Commerce ou le ministre du Travail ne sont pas de cet avis, je les engage à se renseigner sur la situation des douze filatures de ma circonscription et de l'usine de machines agricoles de Smiths-Falls.

[M. Blair.]

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire participer brièvement à la discussion. Je formulerais d'abord quelques observations touchant le discours que vient de prononcer l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot). J'en suis certain, la Chambre a été surprise, et dans notre groupe nous avons été scandalisés, de constater la note antiouvrière de son discours. Je crois que le ministre ou quelque membre du parti libéral, devrait, à la première occasion, se lever pour dire si oui ou non ce discours reflète une nouvelle attitude du parti libéral à l'endroit des syndicats ouvriers. J'espère qu'il n'en est pas ainsi.

Après avoir fait ces observations, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je crois qu'une des fonctions fondamentales du gouvernement fédéral est d'adopter des programmes de nature à assurer dans une mesure raisonnable l'embauchage intégral au pays. Il me semble que dans un pays qui possède tant de richesses et de ressources naturelles, il ne devrait y avoir en aucun temps de chômage généralisé. Au cours du présent débat, on a avancé bon nombre d'arguments en vue d'établir le nombre de personnes qui chôment actuellement. Tous les députés ont admis, cependant, que le nombre des chômeurs est considérable. Quant à moi, je suis disposé à croire le ministre du Travail sur parole lorsqu'il a dit, comme le rapporte le compte rendu du 15 février, 1954, à la page 2266:

Le 21 janvier 1954, le nombre de demandes d'emploi inscrites dans les bureaux du service national de placement du Canada, il y en a environ 220, était de 524,000.

Ce chiffre me paraît alarmant et devrait inquiéter tous les membres de la Chambre. Il me semble que nous avons aujourd'hui et que nous aurons à l'avenir le devoir pressant d'examiner les causes de cet état de choses et de rechercher par quels moyens nous pouvons, à titre de membres du Parlement, y remédier. Qu'elle est la cause de ce chômage? Je suppose que nous avons tous des vues différentes à cet égard. Quelques-uns pensent peut-être qu'il s'agit d'un chômage saisonnier; d'autres supposent qu'il découle de la concurrence que rencontre notre commerce d'exportation et d'autres encore qu'il est la conséquence du programme du Gouvernement. Beaucoup d'éléments, évidemment, entrent en ligne de compte. Cet après-midi, je ne m'arrêterai qu'à un seul de ces éléments: le programme du Gouvernement.

A mon avis, le programme fiscal à courte vue et, on peut le dire, accablant, du Gouvernement actuel est une des principales causes du chômage. Cette année, le Gouvernement dépensera environ cinq milliards, d'après le budget des dépenses déposé à la Chambre il